Image not found or type unknown

Agence national de l'amélioration de l'habitat

Par **Xamo**, le **17/12/2024** à **15:51**

Bonjour

Je souhaiterais bénéficier de votre éclairage sur la situation rencontrée avec l'anah. Je suis actuellement en recours hièrarchique auprès de Paris, pour lequel le service contentieux de l'administration m'a adressé un courrier le 10 septembre 2024, alors que la lettre intérieure de l'enveloppe mentionne une date écrite à la main au 10 aout 2024.

J'ai relancé le 10 octobre 2024 l'administration sur l'avancement de ma demande, elle m'a répondu que mon recours est en cours de traitement et que j'allais recevoir une réponse par courrier postal. N'ayant pas recu ce fameux courrier, je relance l'administration le 15 Novembre 2024 qui est à ce jour sans répondu.

Etant donné que dans le courrier recu le 10 septembre de l'administration fait état que sans réponse dans un délai de 2 mois équivaut à un rejet. Est ce que le délai est suspendu du fait de la promesse formelle de réponse du même service m' été faite de manière explicite et sans équivoque

Par **Marck.ESP**, le **17/12/2024** à **17:46**

Bonjour et bienvenue Xamo,

Il faudrait préciser un peu la nature de votre affaire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés